



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Stratégie vaccinale pour les assistantes maternelles

Question écrite n° 38563

Texte de la question

M. Maxime Minot appelle l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la vaccination des assistantes maternelles en France. Si le Gouvernement a récemment permis, et c'est une bonne chose, aux enseignants d'accéder prioritairement à la vaccination, puisqu'ils sont davantage exposés au virus de la covid-19, tel n'est toujours pas le cas pour les assistantes maternelles. Pourtant, elles aussi sont particulièrement exposées au coronavirus. Difficile en effet pour elles de ne pas prendre des enfants de moins de trois ans dans leurs bras, de se tenir à un mètre de distance ou de les aider à manger sans entretenir une certaine proximité. Rester proche des enfants fait partie intégrante de leur métier et est indispensable pour garantir la sécurité des plus petits. Ces assistantes maternelles doivent elles aussi pouvoir être protégées afin d'exercer leur métier dans les meilleures conditions qui soient. Aussi, il lui demande s'il entend prendre des mesures afin de permettre aux assistantes maternelles de se faire vacciner prioritairement.

Texte de la réponse

Depuis le 17 avril, les professionnels prioritaires du secteur public de plus de 55 ans bénéficient de créneaux dédiés pour accéder à la vaccination. Ainsi, les professionnels de la petite enfance, dont les assistants maternels, ont accès à ces derniers. Après avoir été élargi, le 10 mai, aux professionnels précités de 50 ans et plus, l'accès à ces créneaux dédiés leur a été ouvert sans condition d'âge le 24 mai 2021.

Données clés

Auteur : [M. Maxime Minot](#)

Circonscription : Oise (7^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38563

Rubrique : Professions et activités sociales

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [27 avril 2021](#), page 3596

Réponse publiée au JO le : [7 septembre 2021](#), page 6747